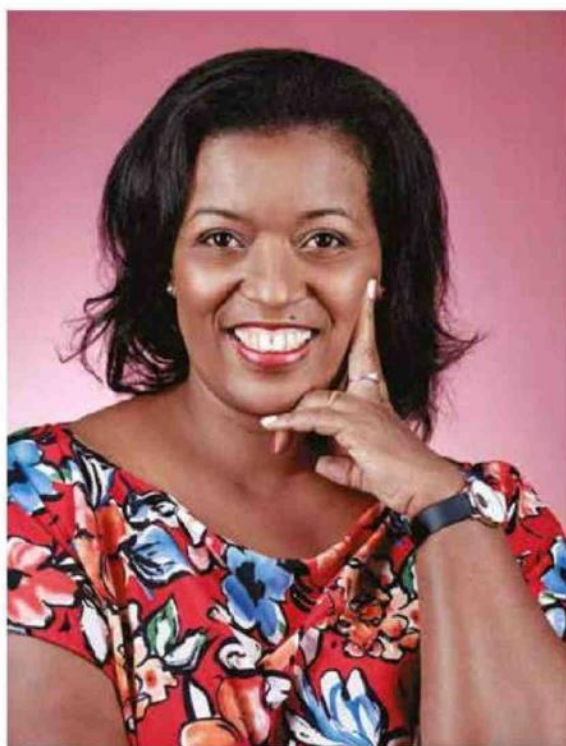


Article paru le 1<sup>er</sup> avril 2022

— EXPERTISE



Christelle Diochot (Facilitateur des Éco-organismes) Ingénieur d'affaires chez C2D Consulting

### **Qu'est-ce que ECODDS ?**

Il s'agit d'un éco-organisme créé en avril 2012 à l'initiative de 47 acteurs du marché de la fabrication et de la distribution de produits grand public. Actif en Guadeloupe, EcoDDS apporte à notre territoire des solutions concrètes de collecte mais aussi de traitement des produits type peinture, phytosanitaire, enduits, désinfectants...

### **Des collectes ?**

Il y en a. Elles ont lieu en déchetterie. Mais attention, toutes ne participent pas. On peut, entre autres, citer celle de Lamentin, Deshaies, Morne-à-l'Eau, Sainte-Anne, Saint-François, Le Moule, La Désirade. Certains revendeurs ou distributeurs participent également. Une carte interactive afin de découvrir le réseau de collecte est en ligne sur <https://www.ecodds.com/particulier/ou-deposer-vos-dechets-chimiques/>

### **Puis-je jeter ces produits usagés dans mes WC par exemple ?**

Si vous déversez des produits chimiques dans les canalisations, ils seront mal éliminés lors des traitements dans les stations d'épuration. Ils vont ainsi perturber leur fonctionnement. De plus, ils vont rejoindre le milieu naturel et auront alors un effet très néfaste sur la plupart des espèces vivantes. Dans le cas de notre chère Guadeloupe, les eaux usées (dépolluées ou pas) rejoignent les rivières et les mers, dans lesquelles vivent toutes sortes de poissons qui finiront par ingérer, directement ou indirectement, nos produits chimiques.

# Que faire des **produits chimiques usagés ?**

**C2D.** Peintures, enduits, colles, mastics, engrais, produits phytosanitaires, anti-mousses, filtres à huile, désinfectants pour piscine.... Autant de produits que nous sommes amenés à utiliser mais qui représentent un certain danger pour notre environnement. Néfastes pour notre santé, facteurs de pollution, les produits chimiques usagés ne peuvent être pris en charge par le ramassage des ordures ménagères et nécessitent une collecte spécifique et séparée. EcoDDS est le spécialiste. Présentation.

Texte par notre partenaire – Photo Lou Denim

En déposant vos produits chimiques en déchetterie, vous préservez sans nul doute votre santé, celle de vos proches et vous agissez pour la protection de l'environnement.

## À RETENIR

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, vos déchets chimiques doivent être déposés en point de collecte et en déchetterie dans leur contenant d'origine. Veillez, par ailleurs, à bien visser les bouchons, à fermer les couvercles pour éviter tout écoulement.

S'ils ne se trouvent pas dans leur contenant d'origine (par exemple, si vous avez vidé du white spirit dans une bouteille d'eau), il est important d'identifier vos produits en collant une étiquette sur leur emballage. Cela permettra aux agents des déchetteries de trier correctement et d'éviter ainsi les accidents causés par le mélange de produits chimiques dangereux incompatibles.

Jeter un produit chimique usagé dans une poubelle, c'est certes pratique, mais cela compromet la valorisation des déchets qu'elle contient ; en d'autres termes, vous polluez votre poubelle et empêchez sa valorisation.

Source : [www.ecodds.com](http://www.ecodds.com) [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)